

UNE CONVENTION DE COOPÉRATION AU SERVICE DES ENTREPRISES

La Région et la Fédération des très petites entreprises (FTPE) ont signé jeudi, dans le cadre de la Journée économique, une convention pour un renforcement de la coopération au service des entreprises de Guadeloupe. Cette convention — qui fait suite à la conclusion d'un partenariat avec la Bpifrance afin de déployer des moyens financiers communs en soutien à la création d'entreprise — engage les deux entités à renforcer leur coopération en direction des petites entreprises de Guadeloupe. Il s'agira ainsi pour la collectivité régionale de soutenir la dynamique entrepreneuriale des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME). La collectivité entend participer à la pérennisation de ces structures, qui représentent une part majeure du tissu économique et contribuent activement à la vie locale et au maintien de l'emploi dans notre archipel.

5 JOURS POUR REPENSER SON HABITAT

Le Salon de l'habitat prendra ses quartiers du 15 au 19 novembre au CWTC, à Jarry. Pour tous ceux qui ont un projet de construction, de rénovation, d'aménagement intérieur ou extérieur et ceux qui sont en quête d'idée, ou de nouveautés, cette 31e édition du Salon est faite pour vous.

JOMD17 : INSCRIVEZ-VOUS

Les inscriptions pour la Journée Outre-mer développement, qui aura lieu le 18 novembre au Palais Brongniart, à Paris, sont ouvertes. La JOMD réunit tous les acteurs économiques des Outre-mer : décideurs, entrepreneurs, étudiants, porteurs de projets, représentants d'organismes professionnels, parlementaires et institutionnels. Cette journée est un véritable accélérateur de rencontres et d'échanges, unique en son genre.

Pour s'inscrire et récupérer votre badge : <http://jomd.fr>.

LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION VOTÉE

Après la « flat tax » et la réforme de l'ISF, les députés ont voté, samedi, la dernière mesure fiscale phare du projet du budget 2018 : la fin progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a salué « un moment très important » qui « rendra 10 milliards d'euros de pouvoir d'achat à nos concitoyens ».

GRANDE DISTRIBUTION

« L'entreprise doit s'impliquer dans la formation »

Le groupe Bernard Hayot s'implique fortement dans le développement des compétences de ses collaborateurs. Une nouvelle promotion vient de boucler son cursus.

Depuis quelques semaines, la grande distribution compte dix responsables opérationnels de plus. Les lauréats de la 3e promotion de responsables opérationnels de distribution viennent de se voir remettre leurs diplômes par Stéphane Hayot, directeur général du Groupe Bernard Hayot (GBH). Ce n'est pas une première pour GBH : depuis 2011, le groupe mène une politique de professionnalisation et de développement des compétences, aussi bien interne qu'externe, pour favoriser l'évolution professionnelle de ses collaborateurs mais pas seulement.

« FRANCHIR UN CAP »

« C'est le rôle des entreprises de s'impliquer dans la formation, et ça le sera de plus en plus, affirme Stéphane Hayot. Parce qu'elles savent quels sont leurs besoins et peuvent proposer des formations en adéquation. Et, surtout, parce que pour se développer, une entreprise doit trouver des compétences dans les territoires où elle est implantée. »



Stéphane Hayot a procédé lui-même à la remise des diplômes.

Et si ces compétences n'existent pas, ou sont insuffisantes, il faut les créer ou les développer. Il suffit de détecter les potentiels et de leur donner la possibilité de franchir un cap. C'est un challenge des plus motivants. Et ça fonctionne. Depuis 2011, cette seule formation a permis à 96 étudiants (Antilles, Guyane, La Réunion) d'obtenir ce diplôme

qui leur offre l'opportunité d'évoluer vers des postes d'encadrement. « Nous pensions qu'une ou deux promotions suffiraient. Mais nous voyons que les besoins ne cessent de croître. »

À ce propos d'ailleurs, le groupe est ouvert à des partenariats et prêt à accueillir, au sein de cette formation, des candidats proposés par d'autres entreprises.

UNE VISION GLOBALE DU MANAGEMENT

La formation de responsable opérationnel de distribution « Devenir opérationnel pour intégrer durablement l'encadrement d'un magasin » est un programme certifiant de niveau bac + 3 réalisé en partenariat avec Neoma Business School. Réalisé en alternance, ce cursus dure 12 mois et permet à des candidats motivés par les métiers de la distribution d'avoir une vision globale du management et d'acquies des compétences en commerce, gestion et sur les fonctions transverses (droit, communication, ressources humaines).

Les candidats sont soit en période de professionnalisation, soit en contrat de professionnalisation.

Le niveau d'admission requis est un diplôme bac +2 validé.

Les stagiaires sont accueillis au sein des magasins Carrefour, M. Bricolage et Décathlon de GBH en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion.

Pour en savoir plus : www.gbh.fr ou www.neoma-bs.fr

ENTREPRISES

Le gouvernement détaille ses pistes pour faire « grandir » les entreprises

Simplifier les règles de transmission, favoriser l'accès au financement et développer l'intéressement des salariés : le gouvernement a dévoilé lundi, les grandes lignes de son « plan d'action pour les entreprises », destiné à « faire grandir » les PME françaises face à la concurrence internationale.

« Nos entreprises sont trop petites : elles n'ont pas la taille critique pour s'internationaliser et exporter davantage, a souligné le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, en lançant une série de consultations préalables à un projet de loi qui sera débattu au printemps. Il faut que nous ayons des entreprises qui aient les reins suffisamment solides pour innover et exporter », a-t-il insisté, accompagné de trois secrétaires d'État, Benjamin Griveaux (Économie), Jean-Baptiste Lemoyne (Affaires étrangères) et Mounir Mahjoubi (Numérique), devant un parterre de patrons et de parlementaires.

La France, selon l'Insee, ne compte que 4600 entreprises de taille intermédiaires (ETI) — réalisant entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et employant de 250 à 5000 salariés — pour un total de 3,6 mil-

lions d'entreprises. C'est « trois fois moins qu'en Allemagne » et « deux fois moins qu'en Italie », souligne-t-on à Bercy. Une faiblesse qui explique en partie, le manque de compétitivité de l'économie française.

« Nous créons beaucoup d'entreprises, mais beaucoup d'entre elles ne franchissent pas la première année d'existence. Et celles qui réussissent à passer ce cap peinent à grandir », insiste le ministre. Il attribue cette difficulté à un manque de financements en fonds propres, mais aussi à l'existence de « freins culturels ».

SIX CHANTIERS

Pour inverser la tendance, Bercy a décidé de faire plancher des binômes « parlementaire/chef d'entreprise » sur six chantiers : croissance et transmission des entreprises, partage de la valeur et engagement sociétal, finance-

ment, numérisation et innovation,

simplification et conquête de l'international.

Parmi les chefs d'entreprise chargés d'animer ces « groupes de travail » figurent Eric Kayser, fondateur du réseau de boulangerie Maison Kayser, Sylvain Orebi, qui dirige le distributeur de thé Kusmi Tea, ou Alice Zagury, fondatrice de la société d'investissement The Family. Ces derniers pourront travailler, durant sept semaines, dans un espace de coworking, installé au quatrième étage de l'hôtel des ministres, à Bercy.

Le dispositif, baptisé « Bercy lab », vise à « casser les cloisons de Bercy », a expliqué le secrétaire d'État Benjamin Griveaux. C'est une façon d'« ouvrir les portes et les fenêtres » du ministère à la société civile.

Méthode « participative » ou bien simple gadget ? « Ce n'est pas un happening », a assuré Bruno Le Maire, ajoutant que les débats seraient « organisés » de façon à

s'appuyer au maximum, sur les propositions formulées sur le terrain.

Les six groupes de travail rendront leurs conclusions le 10 décembre. Une consultation publique sera alors organisée, en vue d'une rédaction du projet de loi durant le mois de février, puis d'une discussion au Parlement courant avril.

« L'objectif, c'est aussi que les salariés soient davantage associés à la marche des entreprises », a souligné M. Le Maire, réitérant sa volonté d'intégrer dans le projet de loi des dispositions sur la « participation » et « l'intéressement », afin de les rendre « avantageux pour tous, y compris les bas salaires ».

Une démarche accueillie avec prudence par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), favorable à la méthode de consultation voulue par le gouvernement, mais vigilante sur les dispositifs et les réformes qui pourraient en découler.